

Présents : BENOIT Pierre, BESSET Grégory, CONTET Jacques, DELIANCE Maurice, DOUILLET Amandine, GAILLARD Colette, GALLICE Catherine, GILLY Stéphanie, GUTIERREZ Raul, JACUZZI Vincent, MALIN Joël, NAEGELLEN Philippe, TEPPE Patrick, TOUZANI Hamid.

Assiste : TEPPE Esther (responsable administrative).

Excusés : BRESSOUX Jean Marie (CTD PPF), BOSSET Régis, LAUPRETRE Vincent, MERIAUX Céline, PITARD Patrick, REYNAUD Lucas.

☺ ☺ ☺ ☺

Joël MALIN ouvre la séance à 19 H 00 et souhaite la bienvenue à Mme Amandine DOUILLET, nouvellement élue.

[Approbation du compte rendu du comité de direction du 2 Juin 2025](#)

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

[Retour sur l'AG du District du 20/06/2025](#)

Remerciements au club de CO Plateau et à la Mairie de Plateau d'Hauteville pour leur accueil.

Le Comité de Direction regrette les contraintes imposées par Boost Center.

Les clubs n'ont pas préparé l'assemblée en prenant connaissance des différents vœux des clubs publiés dans le cahier d'AG et envoyé 15 jours auparavant.

De ce fait, le vœu porté par le club de Dortan concernant le championnat D5 n'a pas été compris avant le vote. Beaucoup ont regretté le changement après.

Le vœu du CS Belley sera transmis à la LAuRAFoot pour son AG de début de saison. Une réunion avec les clubs concernés aura lieu en Août 2025.

[Dates et lieux des prochaines AG du District](#)

L'AG de début de saison 2025/2026 aura lieu le Samedi 18 Octobre 2025 à 9h00 à PERONNAS (Auditorium). Le Comité de Direction décide de réserver la société Altern'Active pour cette AG.

La Commission prendra rendez-vous avec la Mairie pour l'organisation.

L'AG de fin de saison sera programmée soit le vendredi 19 soit le vendredi 26 juin 2026 au soir à PRIAY.

La Commission prendra rendez-vous avec le club afin de visiter la salle et informer le club pour l'organisation.

[Retour sur l'AG de la LAuRAFoot du 28/06/2025](#)

Très bon accueil du club recevant et très bonne organisation.

Discours de bienvenue un peu long.

[Retour sur les manifestations de fin de saison](#)

Challenge U11

Il a eu lieu le dimanche 21 juin 2025 à Montréal la Cluse.

Remerciements au club de Montréal pour la parfaite organisation.

Présence de 32 équipes représentant 19 Cantons.

C'est le Canton de St Etienne du Bois qui a remporté ce Challenge pour la 2^{ème} année consécutive.

A noter des problèmes de sonos sur le 2^{ème} terrain, planning des repas trop juste et non respecté.

Les jeunes arbitres ont eu l'autorisation de la Commission de l'Arbitrage de mettre des cartons lorsque nécessaire, ce qui fut mal perçu par certains éducateurs.

Pour la prochaine saison, le briefing des éducateurs sera remis en place afin que tous soient informés des règles.

Nous regrettons l'absence de certaines équipes au dernier moment, sans prévenir pour certaines. Les clubs devant composer ces équipes seront amendés.

Tournoi Lémanique U13F-U15F

Il a eu lieu le dimanche 21 juin 2025 à Gland (Canton de Vaud).

Très bien accueilli, très belles installations.

Equipe U13F : 1 victoire, 1 match nul, 2 défaites

Equipe U15F : 3 victoires et 1 défaite

J.D.F.F.

Il a eu lieu le samedi 14 juin 2025 à Attignat.

Remerciements au club d'Attignat pour leur accueil et l'organisation.

157 joueuses présentes représentant 18 clubs, en baisse par rapport à l'édition précédente.

Challenge Fair Play Maurice LACQUES (Sport adapté)

Il a eu lieu le jeudi 12 juin 2025 à St Denis en Bugey.

Remerciements au club de St Denis Ambutrix Château Gaillard pour son accueil.

Le challenge récompensant l'équipe la plus fair-play sur l'ensemble de la saison a été remporté par l'équipe de l'IME Dinamo d'Hauteville.

Lieux des journées promotionnelles 2025/2026

Journée d'accueil U9 : Samedi 13 Septembre 2025 (en attente d'attribution des lieux).

Challenge U11 : date et lieu à confirmer.

Tournoi Lémanique : Dimanche 21 Juin 2026 dans le Canton du Valais. L'édition 2027 aura lieu à Genève.

Calendrier 2025/2026

Le Comité de Direction valide le calendrier présenté.

Il sera diffusé dès que possible.

Composition des commissions

Voir en fin de compte rendu.

Intégration de bénévoles

Le (la) candidat(e) souhaitant s'intégrer à une commission à l'exception des commissions de l'amicale des anciens, médicale et de la surveillance des opérations électorales doit satisfaire à une période probatoire de 6 mois. Un tuteur avec lequel il (elle) fonctionnera en binôme, est adjoint au (à la) candidat(e). En fin de période probatoire, le Comité de Direction se prononce, sur avis du tuteur, sur sa titularisation.

Période probatoire à compter du 1^{er} Septembre 2025.

Commission de l'Arbitrage

Vincent BERTILLOT et Romain COGNARD.

Tuteur : BESSET Grégory

Commission Manifestations et Récompenses

RHODET Florian.

Tuteur : NAEGELLEN Philippe

Projet de création, fusion, entente, groupement et arrêt des clubs pour la saison 2025/2026

CREATION DE CLUB

US PEYRIEU : en attente d'information.

REPRISE D'ACTIVITE

TENAY

INACTIVITE TOTALE

St MARCEL : à compter du 29/06/2025.

INACTIVITES PARTIELLES

BAGE : U19 – U18 ; U18F – U17F – U16F ; U17 – U16 ; U15F – U14F ; U15 – U14 ; U13F – U12F ; U13 – U12 à compter du 6/06/2025.

ESSOR BRESSE SAONE : U19 – U18 à compter du 10/06/2025.

FEILLENS : U19 – U18 ; U18F – U17F – U16F ; U17 – U16 ; U15F – U14F ; U15 – U14 ; U13F – U12F ; U13 – U12 ; Seniors F ; Futsal U19 – U18 ; Futsal U18F – U17F – U16F ; Futsal U17 – U16 ; Futsal U15F – U14F ; Futsal U15 – U14 ; Futsal U13F – U12F ; Futsal U13 – U12 ; Futsal Seniors ; Futsal Seniors F ; Futsal Football d'animation F ; Futsal Football d'animation ; Futnet ; Beach Soccer U19 – U18 ; Beach Soccer U18F – U17F – U16F ; Beach Soccer U17 – U16 ; Beach Soccer U15F – U14F ; Beach Soccer U15 – U14 ; Beach Soccer U13F – U12F ; Beach Soccer U13 – U12 ; Beach Soccer Seniors ; Beach Soccer Seniors F ; Beach Soccer Football d'animation F à compter du 7/06/2025 au 8/06/2026.

REPLONGES : U17 – U16 ; U15 – U14 à compter du 7/06/2025 au 8/06/2026.

ENTENTES

SENIORS

. St Denis AM Château et Vaux en Bugey

Club responsable : St Denis AM Château

Nom de l'entente : St Denis Vaux Ent. Bugey

U20

. St Denis AM Château et Vaux en Bugey

Club responsable : St Denis AM Château

Nom de l'entente : St Denis Vaux Ent. Bugey

U17

. Vaux en Bugey et St Denis AM Château

Club responsable : Vaux en Bugey

Nom de l'entente : Vaux St Denis Ent. Bugey

U15

. Bord de Veyle – St Cyr – Grièges PV

Club responsable : Bord de Veyle

Nom de l'entente : Ent. Bord de Veyle

. Vaux en Bugey et St Denis AM Château

Club responsable : Vaux en Bugey

Nom de l'entente : Vaux St Denis Ent. Bugey

Droit d'appel d'une décision disciplinaire pour la saison 2025/2026

Le comité de direction ou/et son bureau entérine le fait de faire appel automatiquement d'une décision si un club fait appel. Le représentant du comité de direction ou/et de son bureau sera le président du district.

Soirée des Champions – CDOS 01

Elle aura lieu le vendredi 10 octobre 2025 à Péronnas.

Les propositions pour récompenser un.e dirigeant.e, engagé.e depuis au moins 10 ans, doivent parvenir au CDOS avant le 30 Août 2025.

Appel à cotisation de 10 € pour la saison 2025/2026 pour les membres du comité de direction

Dernier délai : 31 décembre 2025.

Point sur les salariés du District

- BRESSOUX Jean Marie : obtention du DESJEPS.
- VALLET Thibault : validation de la 1^{ère} année du CFCT.
- CURT Alexis : modification de sa fiche de poste au 1^{er} Juillet : Conseiller Territorial en Arbitrage (CTA) à hauteur de 50 % et Educateur Sportif les 50 % restant.
- DULAC Damien : signature d'un C.D.I. au 1^{er} Août 2025.

Modifications du Règlement Intérieur de la Commission départementale de l'Arbitrage

Grégory BESSET présente les différentes modifications apportées au Règlement Intérieur /

ARTICLE 33 : Classements

Suivant le classement établi en fin de saison, les montées et descentes s'effectueront de la façon suivante :

Arbitres classés D1 : 4 descentes en D2 au maximum dont 1 obligatoire

Arbitres classés D2 : 2 montées en D1 au minimum et 3 descentes en D3 au maximum

Arbitres classés D3 : 3 montées en D2 au minimum et 4 descentes en D4 au maximum

Arbitres classés D4 : 4 montées en D3 au minimum

Arbitre AAD : sans montée ni descente

Arbitre AA 1 : 1 descente

Arbitre AA 2 : 1 montée

Ces classements sont effectués sur la base des observations pratiques (coefficient 4), du questionnaire (coefficient 1) et des éventuels malus suivant tableau en annexe.

Les observations pratiques se font sur le niveau le plus élevé de l'arbitre ou sur un match de coupe opposant 2 équipes du niveau le plus élevé de l'arbitre. Un arbitre D1 est observé deux fois sur des matchs de départemental 1. Un arbitre D2 est observé deux fois sur des matchs de départemental 2 et un arbitre D3 est observé deux fois sur un match de départemental 3.

Un arbitre D4 est observé au moins 1 fois, sur un match de D3 ou de D4 selon les besoins de la CDA pour couvrir les matchs de championnat. Il peut être observé une seconde fois dans la saison, en fonction des disponibilités des observateurs.

En cas d'égalité entre arbitres en position de promotion ou de rétrogradation, la note du questionnaire est prise en compte. En cas d'égalité parfaite, pour l'accession le plus jeune arbitre monte et pour la rétrogradation, le plus âgé descend.

[---]

Le même système de notation est mis en place pour les Arbitres Assistant District 1 et 2, étant précisé que seule la 1^{ère} observation chronologique est prise en compte pour établir le classement chez l'observateur.

Sous réserve d'un effectif d'observateurs suffisant, le système « ranking » -et ses modalités- peut être appliqué pour le classement d'autres catégories d'arbitres. Le choix du système (ranking ou notation « classique ») est précisé par la CDA en début de saison.

Le nombre d'arbitres rétrogradés ne changent pas avec ce système, et reste conforme à cet article. L'envoi des rapports d'observation se fera tel qu'indiqué dans l'article 58 du RI CDA.

Un arbitre devant être observé est généralement prévenu en amont de cette observation sans qu'un délai réglementaire puisse être opposé à celle-ci. La CDA se réserve cependant le droit si elle le juge nécessaire de faire observer des arbitres « à l'improviste » sans prévenir les arbitres observés (ni en amont ni pendant le match). Dans ce cas le rapport d'observation a la même valeur que les rapports d'observation « classiques » il peut être utilisé dans un classement ou pour valoriser un arbitre ou pour le conseiller ou pour instruire à charge dans le cadre d'une sanction.

Dans le système ranking, un malus de 5 points si la moyenne du QCM et du questionnaire est inférieure ou égale à 10/20.

Dans la notation « classique » (pour les D4), application d'un malus de 10 points si la moyenne du QCM et du questionnaire est inférieure ou égale à 10/20.

ARTICLE 43 : Arbitres-Assistants officiels

Les arbitres-assistants désignés par la CDA sont placés sous son autorité et ses règlements. Ils doivent seconder l'arbitre dans les conditions prévues à la loi VI des lois du jeu. Pour les assistants officiant en championnat de LAuRAFoot, départemental 1 et Coupe de l'Ain, ils doivent obligatoirement porter la même couleur de maillot, l'arbitre **central** pouvant être habillé différemment.

ARTICLE 50 : Arbitre-assistant « semi-officiel »

Tous les matchs des championnats de départemental 2 à départemental 4 du District, jeunes et féminines se déroulent avec 2 arbitres assistants appartenant à chacun des clubs en présence et ayant subi une formation de la part de la commission des arbitres. Cette formation est officialisée par une attestation numérotée, délivrée par le District, comprenant une photo du titulaire. Ces arbitres assistants « semi-officiel » doivent être en possession d'une licence de dirigeant validée par une aptitude médicale à tenir cette fonction. Ces arbitres assistants signalent les hors-jeu en plus des sorties du ballon en dehors des limites du terrain (touches, corners, sorties de but) mais pas les fautes qui restent de la responsabilité de l'arbitre central. Les arbitres assistants prennent leur attaque pendant toute la durée de la partie. Ils sont bénévoles et soumis aux mêmes droits et devoirs qu'un assistant « officiel ». En cas d'absence d'arbitre assistant « semi-officiel » pour une des deux équipes, c'est l'équipe adverse qui fournit 2 arbitres assistants (si cela est possible). Dans le cas où il n'y a qu'un assistant « semi-officiel » pour le match, **celui-ci est seul habilité à signaler les hors-jeu. Dans ce cas, l'arbitre central demande alors à l'arbitre assistant non semi officiel de ne pas signaler les hors-jeu (afin de ne pas pénaliser l'équipe concernée). Dans le cas où aucun des deux arbitres assistants n'est semi officiel, l'arbitre prend seul la responsabilité de signaler les hors-jeu.**

[---]

ARTICLE 60 : La récusation

Les clubs ont la possibilité de récuser des arbitres, en début de saison **avant la première journée** ou à la suite d'un incident grave, par courrier à en-tête ou messagerie officielle du club, adressé à la CDA. Le nombre de récusation d'arbitre par les clubs est porté à 3 maximum. Toute demande doit être dûment motivée et demeure à l'appréciation de la CDA.

[---]

ANNEXE 3

RECAPITULATIF DES SANCTIONS ADMINISTRATIVES

[---]

2°) INSUFFISANCES :

Arbitre qui n'adresse pas de rapports suite à exclusion, réserve technique, incidents divers (ou qui ne valide pas correctement son rapport après l'avoir enregistré)

- 1ère fois : 1 match de non-désignation, ~~accompagné d'un malus de 10 points au classement~~
- 1ère récidive : 2 matchs de non-désignation, accompagné d'un malus **de 10** points au classement
- 2ème récidive : suspension jusqu'à comparution devant la CDA

Le Comité de Direction valide ces propositions.

Modification du Règlement sur le carton blanc

Texte national en attente pour application dès la saison 2025/2026.

Un rappel sur le carton blanc sera fait aux arbitres lors de la Journée de Rentrée.

Fermeture du secrétariat du District pendant la période estivale

Il sera fermé :

- tous les vendredis après-midi à 13 H 30 du 1^{er} au 25 Juillet 2025 inclus.
- du Lundi 28 Juillet au Lundi 18 Août 2025 à 9 H 00.

Parole aux Commissions

Commission Féminines (Vincent JACUZZI)

Le District de Lyon et du Rhône a adressé un mail au CS Lagnieu les informant que leur équipe U18F à 8 ne serait pas intégrée dans leur championnat pour cause de distance trop éloignée.

Le District de l'Ain proposera un championnat U18F à 11 si il y a assez d'inscription.

Les maillots des sélections sont en attente de validation.

Commission de Discipline (Colette GAILLARD)

Les membres du comité de Direction valident l'intégration de Mme Myriam DEBOURG au poste d'instructrice.

Convocation à une audition en Commission Régionale d'Appel le Mercredi 9 Juillet 2025.

Suite à l'AG de la FFF du 14/06/2025, des modifications du Barème Disciplinaire et du Règlement Disciplinaire ont été adoptées. Elles seront intégrées dans les Règlements Sportifs du District.

Commission Foot Réduit (Patrick TEPPE)

Les membres du Comité de Direction et des Commissions seront sollicités afin d'encadrer la Journée d'Accueil U9 et les réunions J'Accompagne...

Infos du Président

- A ce jour, le District de l'Ain compte 3193 licences.
- Réparation du minibus : changement du moteur (sous garantie).
- FFF : demande un état des dossiers avec instructions et le nombre de sanctions supérieures ou égales à 12 mois concernant la saison 2024/2025.
- Grand Bourg Agglomération : demande une grande quantité d'informations afin d'alimenter un observatoire des pratiques sportives sur son territoire.
- Suite à l'AG du 20/06/2025, le groupe de travail concernant les vœux de Valserhône et de Replonges est en cours de préparation. Sera rajouter à cette réunion l'étude des obligations concernant les équipes de jeunes pour les catégories D1 et D2. Le vœu adopté pour la D5 sera également rediscuté.
- L'enveloppe des Contrats d'Objectifs 25/26 sera la même qu'il y a 2 saisons.

- Baisse de l'enveloppe ANS pour 25/26.
- Présence de la L.F.A. à la Ligue les 23 et 24 Septembre 2025. En attente d'informations.

Date de la prochaine réunion

Le Lundi 1^{er} septembre à 19 H 00

Joël MALIN clôture la réunion à 21 H 30.



COMPOSITION DES COMMISSIONS – SAISON 2025/2026

- AMICALE DES ANCIENS DU DISTRICT -

Président : GAUTHIER Yannick.

Membres : BENEJAN Henri, DELOY Françoise, PRADA René, REYDELLET Jacques.

- APPEL DISCIPLINAIRE –

Présidente : MERIAUX Céline.

Appel disciplinaire : FLOTTET Valentin, GILLY Stéphanie, GRADANTE Laurent, GUICHERD Olivier, GUTIERREZ Raul, GUTIERREZ RAMOS Andréas, HERMANN Pierre, LEO Lydia, MOTTION Frédéric, PROST Alexandre, RHODET Florian.

- APPEL REGLEMENTAIRE –

Présidente : MERIAUX Céline.

Appel règlementaire : FLOTTET Valentin, GILLY Stéphanie, GRADANTE Laurent, GUICHERD Olivier, GUTIERREZ RAMOS Andréas, HERMANN Pierre, LEO Lydia, MOTTION Frédéric, PROST Alexandre, RHODET Florian.

- ARBITRAGE –

Président : BESSET Grégory.

Membres : BERTILLOT Vincent, BLANC Denis, COGNARD Romain, GUICHERD Olivier, MOUSSATEN Abdeslam, PIQUET Baptiste, SABIN Christophe, STRIPPOLI Guillaume, TARTARIN Anthony, TARTARIN Jean Noël, TOUZANI Hamid.

Assiste : CURT Alexis.

Sous-commission observateurs :

Responsable : STRIPPOLI Guillaume.

Assiste : CURT Alexis.

- COMMUNICATION –

Président : BENOIT Pierre.

Membres : JACUZZI Geneviève, MALIN Joël.

- COMPETITIONS – TECHNIQUE -

Foot à 11 et coupes

Président : CONTET Jacques.

Membres : BESSET Grégory, CANARD Eric, JACUZZI Vincent, PITARD Patrick.

Foot Réduit – Foot scolaire

Président : TEPPE Patrick.

Membres : BENOIT Pierre, CHENE Patrick.

Assiste : Equipe Technique Départementale.

Féminines

Président : JACUZZI Vincent.

Membres : COMTET Emmanuel, DELFRATE Carl, GAILLARD Colette, GUTIERREZ Raul.

Assiste : Equipe Technique Départementale.

Foot pour Tous (Futsal – Sport adapté – Foot loisir)

Sport Adapté : BENOIT Pierre, HERMANN Pierre, JANNET Jean François, PITARD Patrick.

Assiste : Equipe Technique Départementale.

Développement des pratiques

Président : BOSSET Régis.

Membres : à définir.

Assiste : Equipe Technique Départementale.

- DELEGUES –

Président : PITARD Patrick.

Membres : ALBAN Bernard, BEDJA Madjid, DAVID Guillaume, DEVEYLE Alain, DIENNET Benoît, GIROD Emmanuelle, LEAO Lydia, LOPES Cédric, MAIRE Jacques, MARTIN Jean Claude, MERIAUX Céline, PELLET François, PROST Alexandre, STALPAERT Océane.

- DISCIPLINE –

Présidente : GAILLARD Colette.

Instructrices : DEBOURG Myriam et GALLICE Catherine.

Membres : CHABAUD Loïc, DESMARIS Victor, JANTET Bernard, JOSSERAND Alain, PONS Dominique, TOUZANI Hamid.

- F.A.F.A. -

Membres : DUROUX Gilbert, JOSSERAND Alain, LAUPRETRE Vincent, MALIN Joël.

- FINANCES –

Président : LAUPRETRE Vincent.

Membres : BERNARD Alain, JOSSERAND Alain, MALIN Joël, PONS Dominique, RICOL Sébastien.

Assiste : TEPPE Esther.

- MANIFESTATIONS et RECOMPENSES –

Président : NAEGELLEN Philippe.

Membres : BENOIT Pierre, JACUZZI Geneviève, NAEGELLEN Sylvie, PITARD Patrick, RHODET Florian, TOUZANI Hamid.

- MEDICALE –

Président : Dr REYNAUD Lucas.

- MIXITE –

Présidente : DOUILLET Amandine

Co-présidente : GALLICE Catherine.

Membres : GAILLARD Colette, MERIAUX Céline.

- PARTENARIAT –

Président : MALIN Joël.

Membre : MARGUIN Mélanie.

- PREVENTION –

Co-Présidents : BELPALME Jean, BERNARD Alain.

Membres : BOZONNET Aurélie, DEVEYLE Alain, JACUZZI Geneviève, MAITRE Michel, MERIAUX Céline, PITARD Patrick.

Désignations matchs sensibles / à risques

Membres : BERNARD Alain, BELPALME Jean, BESSET Grégory, DESMARIS Victor, MALIN Joël, PITARD Patrick.

- REGLEMENTS –

Président : DELIANCE Maurice.

Membres : BOURDON Bernard, GAUTHERON Jean Luc, GUTIERREZ Raul, PELLET François, VERNAY Patrick.

- STATUT DE L'ARBITRAGE –

Président : GUTIERREZ Raul.

Membres : ALBAN Bernard, HERMANN Pierre, NAEGELLEN Philippe, PIQUET Baptiste, PITARD Patrick, TOUZANI Hamid.

- SUIVI ET REVISION DES REGLEMENTS –

Président : DELIANCE Maurice.

Membres : BERNARD Alain, GARCIN Jean Jacques, JANNET Jean François, MALIN Joël, PELLET François.

Assiste : TEPPE Esther.

- TECHNIQUE –

Responsable : GILLY Stéphanie.

Membres : BOSSET Régis, CONTET Jacques, JACUZZI Vincent, MALIN Joël.

Assiste : Equipe Technique Départementale.

ETD – CTE

Président : BOSSET Régis.

Assiste : Equipe Technique Départementale.

Labels

Président : à définir

Membres : BENOIT Pierre, GALLICE Catherine, LAUPRETRE Vincent, NAEGELLEN Philippe, TOUZANI Hamid.

Assiste : Equipe Technique Départementale.

- TERRAINS – EQUIPEMENTS et INSTALLATIONS SPORTIVES –

Président : JANNET Jean-François.

Membres : BAILLET Georges, BOURDON Bernard, JANTET Bernard, MAGDELAINE Guy, MONTBARBON Gérard, PELISSON Bernard, PELLET François.

- SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES –

Président : GARCIN Jean-Jacques.

Membres : BOURDON Bernard, JANTET Bernard, PRADA René, REYDELLET Jacques.

- CORRESPONDANTS –

Aide Sociale et Morale : CONTET Jacques.

Ain Profession Sport et Culture : JANNET Jean-François.

CDOS : GALLICE Catherine.

Foot en milieu scolaire : BENOIT Pierre.

Partenariat : MALIN Joël.

Sécurité – Maintenance : LAUPRETRE Vincent.

- AMICALES –

UNAF : Président : CELDRAN Christophe.

Amicale des éducateurs : Président : BOSSET Régis.



**DELEGUES DE SECTEURS et leur SECTEUR
(Ligue et District)**

Délégué du secteur du Bas Bugey : à définir

Suppléant :

Clubs concernés : Anglefort, Artemare Valromey, Bas Bugey Rhône, Belley CS, Béon, Chazey Bons, Colomieu, Culoz Grand Colombier, Peyrieu Brens, Tenay, FCT Virieu.

Délégué du secteur du Haut Bugey : MAIRE Jacques

Suppléant : TOUZANI Hamid

Clubs concernés : Arbent Marchon, CO Plateau, Bellignat FC, Dortan, Injoux Genissiat, Izernore Nurieux, Montréal, Nantua, Oyonnax ASP, Oyonnax ATT, Plastics Vallée, St Martin MCV, Valsershône FC, Veyziat.

Délégué du secteur du Revermont : LAUPRETRE Vincent

Suppléant : PAQUET Christian

Clubs concernés : Centre Dombes Football, Haut Revermont, Hautecourt, Plaine Revermont Foot, Rives de l'Ain, Sud Revermont, St Martin du Mont, Veyle Vieux Jonc.

Délégué du secteur de Bourg en Bresse : MALIN Joël

Suppléant : NAEGELLEN Philippe

Clubs concernés : Attignat, Bourg ACCFT, Bourg FO, Bourg en Bresse Péronnas, Bourg Sud, Bressans FC, Bresse Nord, Bresse Tonic Foot, Cormoz St Nizier, Curtafond Confrançon, Foissiat Etrez, Marboz, Plaine Tonique, St Denis les Bourg, Viriat.

Délégué du secteur de la Plaine de l'Ain : PITARD Patrick

Suppléant : GILLY Stéphanie

Clubs concernés : Ain Sud, Ambérieu FC, Ambronay, Bettant, Buyatin OL, Châtillon la Palud, Côtière MV, Lagnieu, Leyment, Plaine de l'Ain, Priay, Serrières Villebois, St Denis Ambutrix, St Maurice de Gourdans, Vaux en Bugey, Vertrieu.

Délégué du secteur de la Dombes et du Val de Saône : PELLET François

Suppléant : CONTET Jacques

Clubs concernés : Bressolles, Bresse Foot 01, Chaneins ISN, Fareins Saône Vallée, Foot 3 Rivières, Guéreins, Jassans Frans, Le Mas Rillier, Mille Etangs, Misérieux Trévoux, Portes de l'Ain.

Bord de Veyle, Chaveyriat, Cormoranche S/Saône, Dombes Bresse, St Etienne S/Chalaronne, Thoissey Illiat, Veyle Saône.

Bâgé, Chevroux, Essor Bresse Saône, Feillens, Grièges PV, Manziat, Replonges, Sermoyer, St Cyr S/Menthon, St Laurent S/Saône.